



DEMANDE D'INSERTION PUBLICITAIRE SUR LA COUVERTURE DU BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-MOLF « LE MENDULPHIN » 2025

L'ENTREPRISE : SIRET :

Prénom et NOM du responsable :

Adresse de l'entreprise :

N° de téléphone : N° de fax :

Courriel :

souhaite pour la somme de 100 € TTC obtenir un encart publicitaire sur les 2^e, 3^e ou 4^e de couverture du bulletin municipal « Le Mendulphin » pour les numéros 117 (printemps 2025), 118 (automne 2025). (Note : En cas de retrait de l'encart par le demandeur en cours de période aucun remboursement ne pourra être effectué)

suis informé(e) : qu'un supplément de 42 € TTC sera appliqué si le fichier de base fourni ne respecte pas les critères suivants : format fichier pdf haute résolution et de dimension 9cm x 5,6cm avec inclusion des polices de caractère/qualité image 300 dpi/poids image supérieur ou égal à 2 Mo/ taux d'agrandissement 125 % maximum/ traits de coupe et fonds perdus.

Cet encart sera (cocher la case correspondante) :

identique (2024) (1) différent (2024) (1) première demande (1) (2)

(1) Fournir le fichier informatique obligatoirement sur support informatique ou par courriel à l'adresse suivante : communication@saintmolf.fr

(2) Fournir toute pièce justifiant de l'existence de votre entreprise sur le territoire de la commune (Kbis, inscription MSA,...)



Notes :

- 20 places d'encarts disponibles, les 20 premiers dossiers déposés complets et recevables seront prioritaires
- Le choix des emplacements, en 2^e, 3^e ou 4^e de couverture, sera fait par les soins de l'imprimeur lors de la mise en page en fonction de différents critères
- Un titre ASAP (Avis des Sommes A Payer), valant facture sera émis par la commune lors de la première parution du bulletin municipal, au printemps 2025. Le titre sera adressé à l'entreprise par le Service de gestion comptable de Pontchâteau par voie postale. Les modalités de paiement figureront sur celui-ci - **pas de paiement au guichet de la mairie.**

À Saint-Molf, le

Cachet de l'entreprise et signature